ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
21, 22 ET 23 JUILLET 2009, CALGARY (ALBERTA) Résolution nº 02/2009

TITRE :	Mise en œuvre de l'Annexe B du Plan canadien de lutte contre la pandémie
OBJET :	Santé
PROPOSEUR(E) :	Marcel Balfour, Chef. Première Nation de Norway House, Man.
COPROPOSEUR(E) :	Candice Paul, Chef, nation malécite, St. Mary's, N.-B.
DÉCISION:	Adoptée provisoirement par le Comité exécutif de l'APN le 10 septembre 2009

ATTENDU QUE :

A. La récente épidémie de grippe H1N1 parmi les communautés des Premières Nations a mis en évidence les défis à relever en matière de diagnostic rapide, de disponibilité des remèdes appropriés et de communication efficace entre les provinces, les communautés et le gouvernement fédéral;

B. L'épidémie de grippe H1N1 constatée au Manitoba a montré qu'un système de soins de santé pouvait être submergé en cas d'une augmentation rapide du nombre de cas;

C. De nombreux faits ont prouvé que l'investissement fédéral d'un milliard de dollars dans le Plan canadien de lutte contre la pandémie avait permis de mettre sur pied des activités préventives efficaces dans l'ensemble du pays. Cependant, il demeure de grands écarts entre le niveau de préparation des communautés des Premières Nations et celui des collectivités de l'ensemble du Canada ainsi que de grandes insuffisances dans la capacité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de répondre aux besoins des Premières Nations en cas de pandémie;

D. Il est évident que les conditions sanitaires et sociales actuelles de nombreuses communautés des Premières Nations favorisent grandement la transmission du virus et la déclaration de nouveaux cas graves potentiellement mortels;

E. L'Organisation mondiale de la santé a clairement indiqué que, sachant que les cas de grippe graves et mortels étaient souvent liés à des maladies chroniques préexistantes, tel le diabète, et à l'existence de mauvaises conditions sociales, telles que le surpeuplement des habitations, l'eau de mauvaise qualité et des soins de

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

santé inférieurs aux normes, les citoyens des communautés des Premières Nations sont les personnes les plus vulnérables au Canada;

F. Les provinces et les territoires ont récemment approuvé l'Annexe B du Plan canadien de lutte contre la pandémie, qui décrit les rôles et responsabilités des gouvernements des Premières Nations et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Cependant, les Premières Nations ne disposent pas encore des ressources pour mettre en œuvre cette annexe et les communautés des Premières Nations situées au nord du 60e parallèle ne sont pas vraiment prises en compte dans l'Annexe B.

G. Il est possible que les Premières Nations se retrouvent à nouveau dans une situation où une épidémie submerge le système de soins de santé en raison d'un manque de disponibilité de vaccins contre le virus H1N1. L'Organisation mondiale de la santé ayant suggéré une approche graduelle afin de déterminer les priorités en matière de distribution des vaccins contre le virus H1N1, l'Agence de la santé publique du Canada et divers hauts fonctionnaires gouvernementaux de la santé n'ont pas déclaré prioritaires les communautés des Premières Nations isolées et du Nord.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de demander avec insistance au gouvernement fédéral d'allouer les ressources nécessaires pour mettre complètement en œuvre l'Annexe B du Plan canadien de lutte contre la pandémie.
2. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de presser le gouvernement fédéral d'inclure toutes les communautés des Premières Nations situées au nord du 60e parallèle dans l'Annexe B.
3. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations d'inciter l'Agence de la santé publique du Canada à élaborer en cas de pandémie des directives nationales en matière de diagnostic, de traitement et de prévention, et notamment, le cas échéant, des mesures pour faire en sorte que les Premières Nations soient considérées comme un groupe prioritaire en ce qui concerne l'administration de vaccins et de médicaments antiviraux.
4. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations d'inciter le gouvernement fédéral à investir davantage dans la résolution de problèmes de fonds, soit les maladies chroniques et les conditions sociales des Premières Nations, en éradiquant la pauvreté au sein des communautés des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)